

- Les Français susceptibles d'avoir inscrit ou d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique justifient leur choix non seulement par la **qualité** qu'ils attribuent à l'enseignement dispensé (53%), mais aussi voire surtout par la **discipline et l'autorité** (58%) et par les **valeurs morales** (42%) qu'ils associent à ce type d'établissements – ces deux dernières dimensions étant tout particulièrement citées par les personnes **catholiques** (respectivement 62% et 48%). En revanche, très peu indiquent que leur choix repose principalement sur l'enseignement de la religion catholique (4%) ou sur le projet éducatif inspiré de l'évangile (2%).
- Les Français n'envisageant pas personnellement d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique semblent juger que le choix de l'enseignement catholique est un **choix par défaut**, dont les motivations principales sont la déception à l'égard de l'enseignement public (50%, soit de loin l'élément le plus cité), et la volonté de s'affranchir de la carte scolaire (32%), même si la question de la discipline et de l'autorité est également avancée (38%).

Dans le détail

Six Français sur dix déclarent avoir une bonne image de l'enseignement catholique : les personnes catholiques et les sympathisants de Droite se montrent très majoritairement positifs, quand les personnes sans religion et les sympathisants de Gauche portent un regard inverse

Six Français sur dix (60%) déclarent avoir une bonne image de l'enseignement catholique, dont 12% en ayant même une « très bonne image ». 39% des personnes interrogées déclarent au contraire qu'elles ont une mauvaise image de l'enseignement catholique, dont 12% affirmant plus spécifiquement en avoir une « très mauvaise image ».

Plus précisément, la question de l'enseignement catholique suscite des regards contrastés de la part des Français. Ainsi, les personnes se déclarant **catholiques** et *a fortiori* les catholiques pratiquants réguliers (se rendant au moins une fois par mois à la messe) indiquent très majoritairement avoir une **bonne image** de l'enseignement catholique (respectivement 77% et 93%). Les personnes s'identifiant à une **autre religion que le catholicisme** sont **plus partagées**, même si une courte majorité (55%) témoigne toutefois avoir une bonne image de l'enseignement catholique (contre 45% d'image négative). En revanche, les personnes se déclarant **sans religion** ont, pour les deux tiers d'entre elles (64%), une **image négative** de l'enseignement catholique (contre 35% d'image positive).

A ce clivage de sensibilité religieuse s'ajoute un **clivage politique** : les sympathisants de Gauche sont seulement 44% à avoir une bonne image de l'enseignement catholique, qui bénéficie au contraire d'une image extrêmement positive parmi les sympathisants de Droite (82% image positive) mais aussi du Front National (76%). Semble donc émerger un « profil » de Français ayant une image particulièrement positive de l'enseignement catholique : des personnes plutôt âgées, catholiques et se déclarant proches de la Droite.

Notons enfin que la plupart (57%) des personnes ayant actuellement un enfant scolarisé dans un établissement public, donc laïc, portent pour autant un regard positif sur l'enseignement catholique.

Les Français sont très partagés quant à savoir s'ils envisageraient d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique : 49% y sont ouverts, parmi lesquels principalement des personnes âgées, catholiques et proches de la Droite, quand la même proportion affirme, au contraire, ne pas l'envisager, parmi lesquels la plupart des sympathisants de Gauche et des personnes sans religion

Quand bien même ils disposent d'une image globalement positive de l'enseignement catholique, **les Français semblent très partagés quant à savoir s'ils pourraient envisager de scolariser un enfant à leur charge dans un établissement catholique**. La moitié des personnes interrogées (49%) indique qu'elle pourrait l'envisager, quand l'autre moitié (49% également) déclare qu'elle ne pourrait pas l'envisager. Cette perspective suscite des regards particulièrement tranchés de part et d'autre : 26% affirment qu'ils pourraient « certainement » envisager d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique (ou même qu'ils l'ont déjà fait ou le font actuellement), quand 27% certifient au contraire qu'ils ne pourraient « certainement pas » l'envisager.

A nouveau, les **personnes âgées, catholiques et proches de la Droite** portent un regard très largement favorables : parmi ces catégories de population, environ deux personnes sur trois affirment qu'elles pourraient envisager de scolariser leur enfant dans un établissement catholique – ou qu'elles ont même déjà franchi le pas. A l'inverse, les **personnes se déclarant « sans religion » ou proches des partis de Gauche** sont seulement 29% à envisager d'inscrire un enfant à leur charge dans l'enseignement catholique.

Les Français indiquant envisager d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique justifient leur choix non seulement par la qualité qu'ils attribuent à l'enseignement dispensé, mais aussi voire surtout par la discipline et les valeurs morales qu'ils associent à ce type d'établissements – ces deux dernières dimensions étant tout particulièrement citées par les personnes se déclarant catholiques

Les Français **pouvant envisager d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique** – dont on a vu qu'il s'agissait plus fréquemment de personnes catholiques et proches de la Droite – avancent trois motivations principales à leur choix : tout d'abord, ils mettent en avant le **respect de la discipline et de l'autorité** dans les établissements catholiques (58% citent cet élément) ; ensuite, ils estiment que l'enseignement qui y est dispensé est de **bonne qualité** (53%) ; enfin, ils se disent séduits par la **transmission de valeurs morales** aux élèves (42%). Parmi les motivations les plus citées figurent donc deux dimensions (discipline et valeurs morales) associées à un cadre éducatif allant **au-delà de l'enseignement** de connaissances : ces deux éléments de

justification sont particulièrement cités par les personnes se déclarant **catholiques** (respectivement 62% et 48%, pour 58% et 42% en moyenne). Parmi les autres justifications envisagées pour l'inscription de son enfant dans un établissement privé catholique figurent la déception à l'égard de l'enseignement public (31% de citations), l'implication personnelle des enseignants (28%), le taux jugé élevé de réussite aux examens (24%), la qualité attribuée à l'accompagnement des élèves en difficulté (20%), la personnalisation du suivi des élèves (20%), ou encore la possibilité offerte de choisir son établissement sans se soucier de la carte scolaire (19%).

En revanche, moins de 15% des personnes déclarant envisager de scolariser leur enfant dans un établissement catholique justifient leur choix par la présence de classes homogènes et de bon niveau (14%), l'échange jugé facile entre parents et enseignants (11%), l'absence d'établissements publics à proximité proposant la formation recherchée (6%), la dispense d'un enseignement sur la religion catholique (4%), l'inspiration par l'évangile du projet éducatif (2%) ou l'innovation de la pédagogie (2%).

En revanche, les Français n'envisageant pas personnellement d'inscrire leur enfant dans un établissement catholique semblent juger que le choix de l'enseignement catholique est un choix par défaut, dont les motivations principales sont la déception à l'égard du public et la volonté de s'affranchir de la carte scolaire, même si la question de la discipline et de l'autorité est également avancée

En miroir, **les Français n'envisageant pas de scolariser leur enfant dans un établissement catholique estiment que le choix de l'enseignement catholique est principalement un choix par défaut**, se structurant autour d'une déception à l'égard de l'enseignement public (50% de citations), et dans une moindre mesure autour de la possibilité offerte de choisir son établissement sans tenir compte de la carte scolaire (32%). Ainsi, ces personnes projettent en priorité sur l'enseignement privé des motivations pourtant déclarées secondaires par les personnes envisageant de scolariser leur enfant dans un établissement catholique. Ces personnes ne pensant pas inscrire leurs enfants dans un établissement délivrant un enseignement catholique estiment que ceux qui font ce choix accordent également de l'importance à la discipline et à l'autorité (38%). Soulignons que les catholiques semblent s'accorder autour de l'importance de ce critère, davantage cité aussi bien en justificatif par ceux qui envisagent l'enseignement catholique, que par ceux qui tentent d'expliquer ce choix qui n'est pas le leur.

